

LES SOLUTIONS POUR UNE BONNE GESTION DES DÉCHETS À TERRE

MATIÈRES ABORDÉES :

Questionner le monde,
Enseignement Moral et Civique

THÈMES ABORDÉS :

La règle des 5 R appliquée au plastique, le tri des déchets

COMPÉTENCES ABORDÉES :

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments
- Être capable de coopérer
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement
- Comprendre la notion de bien commun à l'école
- Exercer sa capacité à choisir de manière responsable

Matériel et outils nécessaires

- Matériel de dessin afin de réaliser une affiche en petits groupes : feutres, crayons de couleurs, colle, ciseaux, déchets en plastique, etc.

Éléments pour nourrir le projet

LE TRI À L'ÉCOLE

En mettant en œuvre des programmes de réduction des déchets dans les écoles, les enseignants et les pouvoirs organisateurs ont l'occasion d'enseigner aux élèves l'importance de réduire leur empreinte environnementale ou écologique. Ils expliquent comment chacune de nos décisions influe sur l'environnement. L'éducation environnementale donne aux élèves l'occasion d'en apprendre davantage sur l'économie (l'incidence de l'offre et de la demande), les événements actuels, les changements climatiques et les lois environnementales.

Les programmes de réduction des déchets scolaires offrent également des possibilités d'apprentissage par le service.

Les possibilités d'apprentissage par le service sont des expériences pratiques qui vont au-delà de ce qui est appris en classe. Par exemple, les élèves qui pourraient participer à des journées de collecte des déchets ou partager des conseils de réduction des déchets avec leurs voisins.

Les élèves acquièrent de nouvelles compétences et un sens de la responsabilité civique en travaillant directement avec la communauté. De plus, l'apprentissage par le service améliore la communication, l'esprit d'équipe, la pensée critique et les compétences décisionnelles des élèves.

(source : econo-ecolo.org)

// LE MOT DU JOUR :

Tri n.m. : le tri consiste à répartir des déchets suivant leur nature, leur qualité, etc. et à les récupérer (métaux, papier, verre, organique, etc.) pour faciliter leur recyclage.

// ACTIVITÉ 1 : LA RÈGLE DES 5 R

1 - Positionne chacun de ces 5 R cités ci-dessus en face de leur définition :

- **RÉDUIRE** : n'acheter que les quantités nécessaires à nos besoins.
- **REFUSER** : dire « non » à ce dont nous n'avons pas besoin. Se demander si son achat est réellement utile.
- **RÉUTILISER** : éviter d'acheter du neuf, penser à réparer ou à louer lorsque cela est possible.
- **RECYCLER** : la dernière option, si aucune autre n'est possible ! Le tri est un bon point de départ mais n'est pas la solution à tout. En effet, le recyclage entraîne une consommation importante des ressources en eau et en énergie.
- **RENDRE À LA TERRE** : les épluchures de légumes, ou encore les coquilles d'œufs sont des déchets dits verts. Il suffit d'installer un grand bac avec un couvercle dans le fond du jardin et d'y jeter ces déchets qui se désagrégeront en une sorte de fumier. Idéal pour nourrir la terre !

2 - Donne un exemple pour chacun des R, tiré de ta vie de tous les jours (lorsque tu es à la maison, dans un magasin, en vacances, etc.) :

Refuser : Je peux prendre un sac en tissu de la maison pour mettre mes courses.

Réduire : Je peux aller à la bibliothèque plutôt que d'acheter de nouveaux livres.

Réutiliser : Je peux utiliser un bocal de confiture pour ranger de petits objets.

Rendre à la terre : Je peux mettre en place un bac à compost dans mon jardin / sur mon balcon.

Recycler : Quand je trie mes déchets dans les bonnes poubelles, je participe au recyclage.

// ACTIVITÉ 2 : LE TRI

1 - Voici les différentes poubelles que tu peux trouver chez toi, dans ton école ou dans ta ville. Relie les déchets aux poubelles qui leur correspondent.

POUBELLE DE VERRE : j'y mets les bouteilles en verre, bocaux en verre, pots de yaourt ou de confiture en verre, etc.

POUBELLE POUR LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : j'y mets les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les boîtes en carton et gros cartons pliés, les boîtes de conserve, les barquettes en aluminium, les canettes, les aérosols et les papiers, journaux, magazines, imprimés.

POUBELLE POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES : j'y mets les restes de repas (restes de poulet, arêtes de poisson, purée, pain, etc.), les épluchures, le trognon de pomme, etc. Mais si je n'ai pas de bac de collecte ou de composteur à la maison, je les mets dans la poubelle d'ordures ménagères.

POUBELLE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES : j'y mets les emballages et papiers sales (carton de pizza gras, mouchoir en papier, etc.), les petits objets qui ne peuvent pas être

réutilisés ou trop sales (couche-culotte de bébé, coton-tige, pantoufle rongée par un animal domestique, vieille brosse à dents, stylo qui ne fonctionne plus, jouet cassé, assiette cassée, etc.) mais aussi les peaux de banane qui se dégradent mal car c'est une peau très fibreuse. Et surtout, nous n'avons pas les insectes de son pays d'origine en France, des insectes aptes à la manger et la décomposer rapidement.

Tout ce qui reste après avoir fait le tri des déchets recyclables. Ces déchets sont non-recyclables !

POUBELLES POUR APPAREILS TECHNOLOGIQUES : j'y mets mon ordinateur ou mon téléphone cassé. Les appareils électroniques contiennent des matériaux polluants qui demandent un traitement adapté. C'est pour cela qu'il ne faut pas les jeter dans des poubelles classiques. Les distributeurs d'électroménager organisent des collectes de recyclage. Des points de collectes spécifiques existent également.

// ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE : LA RÈGLE DES 5 R APPLIQUÉE À TON ÉCOLE ET À TON QUOTIDIEN

1 - Découvrez le label "E3D" (École/Établissement en Démarche de Développement Durable)

<https://edd.ac-versailles.fr/spip.php?article434>

Propositions d'actions à conduire : lutte contre le gaspillage alimentaire, suppression du plastique à usage unique à la cantine, poubelles de tri sélectif, mettre en place un bas de compost au niveau de l'établissement, etc.

Le réseau des éco-écoles regroupe de nombreuses bonnes pratiques :

<https://www.eco-ecole.org/>

2 - Sur le site de la Course bleue, vous pouvez partager les créations de vos élèves en les déposant sur le site internet lacoursebleue.fr

// À RETENIR :

La règle des 5 R est une recommandation qui vise à **réduire l'incidence** de nos déchets. Refuser, **Réduire**, Réutiliser, **Recycler**, Rendre à la terre

Bibliographie

<https://www.goodplanet.info/actu-fondation/connaissez-vous-la-regle-des-5r/>

<https://sitetom.sictom-paris.fr/le-parcours-des-dechets/tom-trie.html>

<https://www.education.gouv.fr/une-ecole-engagee-pour-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique-12017>

<https://www.econo-ecolo.org/>

<https://eduscol.education.fr/document/5239/download?attachment>

<https://edd.ac-versailles.fr/spip.php?article434>

<https://www.eco-ecole.org/>